

## INTERVENANTE SOCIALE AU COMMISSARIAT DE VERSAILLES



*Dans le cadre de la politique publique de la prévention de la délinquance, de lutte contre les violences intrafamiliales faites aux femmes, un poste d'intervenante sociale a été créé au sein du commissariat de Versailles.*

- Cette intervenante sociale accueille au sein du Commissariat de Versailles, informe, oriente, dans le cadre d'une évaluation sociale, les personnes victimes de violences. Un bureau personnel lui est dédié et permet de recevoir les victimes en toute confidentialité.
- L'intervenante sociale est missionnée :
  - Par les policiers lors de leurs interventions ou à la suite d'un dépôt de plainte.
  - Par les victimes elles-mêmes par la prise d'un rendez-vous.
- La victime peut bénéficier de plusieurs entretiens suivant sa problématique. L'intervenante sociale rassure la victime et l'aide à prendre conscience de sa situation. Ce temps d'information peut précéder le dépôt de plainte et aider la victime à constituer un dossier préalable à ce dépôt de plainte.
- A la fin de ou des entretiens, l'intervenante sociale oriente la victime auprès des assistantes sociales de secteur ou vers des associations spécialisées dans les violences conjugales.
- En cas de danger imminent, l'intervenante sociale peut demander une ordonnance de protection auprès du juge aux affaires familiales afin de protéger la victime.

**N'hésitez pas à donner les coordonnées de l'intervenante sociale aux victimes de violence**

Direction Départementale de la Sécurité Publique des Yvelines  
Commissariat de Versailles  
19, Avenue de Paris 78000 Versailles  
07 79 13 35 39  
[andrea.lemarchand@interieur.gouv.fr](mailto:andrea.lemarchand@interieur.gouv.fr)